



Allocations familiales,
ou politique à destination des
familles ?
(2012)

fps

Françoise Claude, Secrétariat général des FPS

02/515.04.01

francoise.claude@mutsoc.be

Ce texte a entre autre servi de base à une intervention

lors du colloque :

***Le futur des allocations familiales
en Wallonie et à Bruxelles***

Ligue des Familles, 22 mars 2012.

Les FPS sont un mouvement de femmes, un mouvement féministe, mais aussi un mouvement familial. C'est à ce titre qu'elles siègent, par exemple, au Comité de gestion de l'ONAFTS. Et c'est aussi à ce titre que je suis là aujourd'hui.

Dans le milieu laïque et progressiste, dans lequel nous nous situons résolument, c'est une position assez atypique. Historiquement, dans cette famille, si j'ose dire, la famille n'a pas toujours été un cheval de bataille. La famille n'est pas en soi une valeur. C'est l'individu, l'être humain qui l'est. La famille n'est ni à décourager, ni à encourager. Et elle ne doit certainement pas offrir une configuration unique, obligatoire. Parlons au moins **DES** familles.

Cependant, si les familles en tant que telles ne sont pas en soi un objet politique, ce qui s'y passe est bel et bien politique. La pauvreté, la violence, l'inégalité des sexes sont, elles, sans conteste des objets politiques. Et de plus, beaucoup de politiques, sans en porter le nom, touchent directement au bien-être et à l'organisation des familles. C'est pourquoi, la plupart du temps, nous abordons ces questions de façon très politique elle aussi.

D'un autre côté, féminisme et famille ne font pas toujours bon ménage non plus, puisque la famille est un des lieux où l'inégalité des sexes, envers et contre tout, prend encore très largement ses aises. Mais cette apparente contradiction peut être retournée : si l'on voit la famille avec un œil progressiste, laïque et féministe, on va forcément lutter autrement et revendiquer d'autres choses. Et c'est là tout le sens de notre positionnement.

Quelle famille, quels droits ?

Pour que nous voyions clairement de quoi on parle, je définirais la famille en quelques mots par « un groupe de personnes comportant deux générations dont une d'enfants, y compris pour certaines des jeunes encore dépendants, et dans lequel la génération la plus âgée est légalement et financièrement responsable des plus jeunes ». Il existe d'autres définitions tout aussi respectables, mais je me place ici sous l'angle juridique, car au-delà de ça, les modes de vie de chacun et de chacune ne nous intéressent pas et ne devraient pas, dans l'idéal, avoir de conséquences juridiques.

Notre vision des familles est centrée sur les individus et non sur le groupe. Nous ne considérons pas qu'un groupe puisse avoir des droits en tant que tel. Et même nous nous opposons fermement à cette idée, pourtant répandue. S'il arrive à certains d'entre vous de participer aux travaux de la COFACE (Confédération des organisations familiales de l'Union européenne), ils voient probablement de quoi je parle. L'idée que la famille est en elle-même un sujet de droit y pointe régulièrement son nez, et l'emporte souvent dans les débats.

Dans le même ordre d'idées, nous nous battons constamment depuis trente ans contre la conception familialiste qui préside à la mise en œuvre de la Sécurité Sociale, qui mène elle aussi à une sorte de

droit « groupal » ou « plural ». Contre cette conception qui accorde aux gens des droits différents selon leur mode de vie, nous défendons l'idée de l'individualisation des droits : chaque personne adulte doit avoir des droits propres, et non dérivés des droits d'un autre. On n'imagine d'ailleurs pas qu'il puisse en aller autrement quand on parle de droits subjectifs et personnels, comme les droits de la personne humaine, qu'on nomme en français les droits de l'Homme.

(In)Cohérence des politiques

Il peut vous sembler que je m'éloigne du thème de la journée, mais en fait non. Les allocations familiales n'ont de sens qu'au sein d'une politique cohérente d'égalité de tous les enfants et de soutien aux parents afin qu'ils aient tous les moyens d'amener leurs enfants vers l'âge adulte dans de bonnes conditions : de bonnes conditions financières, bien sûr, mais aussi de bonnes conditions de logement, d'accueil en crèche et extra-scolaire, d'enseignement, de bourses d'études, de soins de santé, de versement effectif des contributions alimentaires, de fiscalité juste et efficace dans la correction des inégalités de fait.

On pourrait rajouter à tout cela les congés thématiques et d'éventuelles adaptations ou assouplissements des horaires de travail. Là je veux cependant mettre un bémol, car il faut être très prudent dès qu'on touche à ce qu'on appelle pudiquement la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale – et qui devrait d'ailleurs s'appeler plutôt conflit, car c'est comme ça que les gens le vivent. Il faut être très prudent, et même marcher sur des œufs, puisque dans l'état actuel des rapports sociaux de sexe, l'écartement du travail ou les aménagements d'horaires tournent généralement en défaveur des femmes. Je fais une exception pour le congé de maternité, bien entendu, dans la mesure où il correspond à une nécessité de santé publique, ainsi que pour le congé de paternité qui au contraire nivelle un peu – trop peu – les inégalités professionnelles entre père et mère. De plus, les congés ne pourront jamais être qu'une solution individuelle et non collective à un problème social, une solution temporaire, et une solution pas accessible à tous : il faut être capable de perdre une partie de son budget.

Bref, ce que je veux dire avec ces exemples, c'est qu'une politique familiale, ou plus exactement une politique en direction des enfants et des parents, c'est un tout. Ça ne peut pas se limiter aux allocations. L'égalité entre les enfants est tout aussi bien servie, voire mieux, par des milieux d'accueil et des écoles non discriminatoires. Malheureusement, l'extrême dispersion des compétences dans notre pays ne facilite pas la cohérence de toutes ces politiques.

Les allocations familiales

Après ces quelques mots de préambule qui me paraissent indispensables, venons-en à notre position sur les allocations familiales. Je m'en tiendrai aux grandes lignes, car les bouleversements

qui se préparent nous réservent peut-être des surprises et vu cette situation il serait sans doute prématuré d'entrer dans les détails.

- ✚ En ce qui concerne l'inscription du droit de l'enfant aux allocations familiales dans la constitution, nous nous demandons pourquoi privilégier ce droit-là, qui ne figure pas en tant que tel dans la Convention internationale des droits de l'enfant, et pourquoi ne pas inscrire également le droit à une place d'accueil, tout aussi important ?
- ✚ Par ailleurs, considérer que les allocations familiales sont un droit de l'enfant, ou encore, selon une formule assez simplificatrice, ou même simpliste, mais qui a beaucoup de succès, qu'« un enfant = un enfant », nous sommes évidemment tous d'accord : l'enfant est le destinataire final des allocations, et tous les enfants sont égaux... ou plutôt devraient l'être. L'égalité réelle entre les enfants n'est malheureusement pas un état de fait. C'est un objectif politique, c'est un combat. Les allocations familiales sont une arme à utiliser dans ce combat. Il s'agit de s'en servir pour lutter contre les inégalités, ce qui ne veut pas forcément dire donner la même somme à chaque enfant, bien au contraire. Les enfants naissent avec des inégalités, une démocratie doit tout faire pour les atténuer.
- ✚ Pour l'égalité des montants entre enfants de travailleurs salariés et indépendants, toute la question est évidemment celle du financement. Le régime des travailleurs salariés, et donc leurs cotisations, prennent déjà en charge beaucoup d'enfants de couples dits mixtes et les allocations garanties. Le régime des indépendants doit évidemment financer cette mise à niveau.
- ✚ Il va de soi que nous revendiquons très fermement la suppression du rang de l'enfant. La progressivité actuelle a un petit relent de natalisme qui nous semble complètement ringard : on n'est plus au temps où il fallait fabriquer de la chair à canon, fort heureusement. Nous proposons de fixer ce montant au niveau de celui qui est aujourd'hui accordé pour le 2^{ème} enfant, mais cela reste à discuter en fonction de la décision démocratique et des budgets.
- ✚ Nous défendrons toutes les mesures qui auraient pour objectif de favoriser l'accès aux études supérieures des jeunes de milieu défavorisé, car dans notre société de la connaissance, c'est et ça restera un des meilleurs moyens de promotion sociale.

Les majorations d'âge pourraient être revues dans cet objectif. La majoration de 6 ans n'a pas peut-être plus aujourd'hui l'utilité qu'elle pouvait avoir autrefois. Elle correspondait au début de l'obligation scolaire, mais aujourd'hui l'école est bien moins chère que la crèche, et les frais généraux diminuent plutôt à cet âge-là : plus de lait spécial, plus de couches

jetables, renouvellement des vêtements un peu moins rapide etc. Cette majoration pourrait être reportée sur l'âge des études. Cela doit évidemment s'accompagner d'une remise à plat de la politique des bourses d'études pour que plus de jeunes y aient accès. Il faudrait aussi réfléchir à la question de l'autonomie des jeunes adultes.

- ✚ Nous revendiquons également d'élargir l'actuelle notion d'orphelin à celle d'orphelin social : les enfants dont un seul parent intervient financièrement dans son éducation devraient tous avoir accès aux majorations, que ce soit pour cause de décès ou autrement. Je parle des enfants dont une seule filiation est reconnue, et de ceux dont, pour une raison ou une autre, un des parents est dans l'incapacité de participer. Quant au parent qui fait tout pour ne pas participer, ses dettes ne doivent pas être compensées par l'État. Dans ce dernier cas, le soutien de la collectivité devrait prendre d'autres formes qu'une allocation majorée, je pense par exemple aux avances sur créances alimentaires, de manière à ce qu'il reste redevable.
- ✚ Quant aux majorations pour raisons sociales (allocations garanties, majoration pour cause de chômage de longue durée etc.), elles devraient être liées à un revenu et non à un statut. Car dans la réalité il peut arriver que des parents à très faible revenu n'y aient pas droit car ils ont un revenu du travail.

Cette notion de revenu existe par contre pour le supplément pour familles monoparentales. Nous voudrions insister encore une fois pour que tout soit réellement mis en œuvre pour que les créances alimentaires soient effectivement payées, car la défaillance des pères débiteurs est pour une grande part dans la pauvreté de ces familles. Dans le même temps, il faudrait réfléchir plus avant à l'accès à ce droit. Pour l'instant, justement, les contributions alimentaires ne sont pas prises en compte. Or, quand les deux parents participent financièrement à l'éducation de leurs enfants, peut-on encore parler de monoparentalité ? Cela n'a pas beaucoup de bon sens.

Pour conclure, j'insiste sur ce point : les allocations familiales doivent être conçues comme un outil pour construire une égalité de fait entre les enfants, c'est-à-dire lutter contre les inégalités. Elles ne sont qu'un outil parmi d'autres dans cet objectif pour nous prioritaire, et qui sera notre leitmotiv quand il faudra prendre position sur telle ou telle proposition : favorise-t-elle l'égalité de fait, entre enfants, entre hommes et femmes, et entre les différents modèles de famille ?